

# UFF COBALT INVEST

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 décembre 2023

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM Maître .....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>18</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 décembre 2023**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

## **Gestionnaire financier par délégation : Sunny Asset Management**

Société de gestion agréée le 19/12/2008 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP08000045 (agrément général).  
Sunny Asset Management  
129, avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly sur Seine

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM**

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : FR001400BOA8

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

## **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance annuelle nette de frais au moins égale à celle de l'indicateur de référence, l'€STR + 3 % capitalisé.

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR + 3% capitalisé quotidiennement. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux représentant la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP UFF COBALT INVEST met en œuvre une stratégie orientée principalement dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille.

L'objectif est de conserver les obligations jusqu'à leur terme, sauf conditions de marché et/ou techniques et/ou fondamentales nécessitant le contraire. La gestion est discrétionnaire active, pragmatique, dans le sens où elle ne réplique aucun indice, où elle essaie certes de porter à leur terme les émissions sélectionnées mais ne s'interdit pas des réallocations ou la prise d'opportunités. Par ailleurs, le portefeuille pourra enregistrer des remboursements anticipés avant la maturité des sous-jacents, dont les produits seront alors réinvestis à des conditions de marchés différentes que celles du lancement.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le processus de construction du portefeuille se fait également dans le respect d'exclusions basées sur les principes suivants :

- toute société développant ou commercialisant des armements « controversés »
- exclusions sectorielles : extraction de charbon, tabac, armement, pornographie

### **Le processus de gestion se décline comme suit :**

#### **1. Etablissement d'un scénario macroéconomique** global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

A l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

#### **2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scénario identifié et des tendances retenues.**

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- nature et poids de l'endettement,
- expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance,
- croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité
- évolution des free cash flows,
- secteur d'activité cyclique ou pas,
- opérations capitalistiques éventuelles,
- sensibilité aux taux d'intérêt

**Cette liste n'est pas exhaustive.**

#### **3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés.**

- nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...),
- émissions uniquement en Euro,
- durée de vie de l'emprunt,

- subordination des émissions,
- notation des émissions,
- existence de call-put.

#### 4. Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

#### 5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scénario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

#### 6. Suivi du risque émetteur

Le suivi du risque émetteur est réalisé au quotidien par le gérant.

Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
UFF COBALT INVEST : 0 – 10	Toutes Zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci. Dans la mesure où les critères ESG ne sont pas intégrés dans le processus d'investissement, la prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives de durabilité n'est pas pertinente pour ce fonds.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

#### **INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

#### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds UFF COBALT INVEST, les risques pour le porteur sont les suivants :

## **Risques principaux**

### ➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

### ➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

### ➤ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.

### ➤ **Risque de crédit**

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

### ➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (High Yield) qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

### ➤ **Risque des marchés émergents**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

### ➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

### ➤ **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations (exposition max 10%)**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernent les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

▪ Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Sunny AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF**

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en

### **1 - Titres de créance, instruments du marché monétaire émis en Euro**



Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net (uniquement émis en Euro), voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le FCP pourra investir dans des titres, uniquement libellés en euros, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

#### Critères relatifs à la notation :

Le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation des agences S&P et/ou Moody's de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation est « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Sensibilité : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

### **2 - Détention d'actions : maximum 10%**

Fourchette de détention : exposition maximum de 10 % en actions de façon indirecte via des obligations convertibles ou des OPC.

### **3 - Détention d'actions ou parts d'OPC : inférieure à 10%**

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit...). Le fonds ne sélectionnera des contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, que lorsqu'ils sont simples.

Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marché de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but d'exposition et de couverture du portefeuille

- Risque actions
- Risque taux
- Risque de crédit
- Risque de change uniquement en couverture

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés

- Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, taux
- Options OTC : sur actions, indices financiers, taux
- swap de taux (couverture uniquement)
- Change à terme (couverture uniquement)

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ **Titres intégrant des dérivés**

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés

- EMTN, BMTN
- Obligations convertibles
- Titres callables et puttables
- Credit Linked Notes

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- action

- taux
- crédit
- autres

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments intégrant des dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale. L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

➤ **Les dépôts**

Le fonds commun de placement pourra effectuer des dépôts dans la limite de 10% de son actif net.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

07 octobre 2022

- Création du fonds

01 janvier 2023

- DIC PRIIPS

31 juillet 2023

- Mise à jour du DIC

15 décembre 2023

- Introduction des « gates »

**Ajout d'un dispositif de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »)** ce mécanisme de gestion de la liquidité permet d'étaler, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion de l'OPC et donc l'égalité des porteurs.

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

## **FRAIS**

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème Toutes catégories de parts</b>
Frais de gestion et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	1,65% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'€STR + 3 % capitalisé.

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds, au titre de l'exercice clos au 29/12/2023 est de 1,65%.

# Autres informations

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion délégataire.

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la qualité de l'exécution,
- la réactivité,
- la contrepartie et la liquidité,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion délégataire.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté autour de 110% de son actif net, pouvant temporairement dépasser ce seuil en cas de valorisation des marchés d'actions.

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « UFF COBALT INVEST »

### **LE RAPPORT DE GESTION** **ANNEE 2023**

#### **ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE ET FINANCIER – ANNEE 2023**

L'année 2023 a été une année de contrastes avec des périodes successives de doutes et d'euphorie. En opposition avec l'année 2022, elle aura tout d'abord été une année de désinflation essentiellement tirée par la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Elle aura ensuite été une année de désynchronisation de la croissance économiques dans les différentes zones géographiques : forte résilience de l'économie américaine (consommation des ménages), faiblesse de l'économie de la zone euro (secteur manufacturier, notamment en Allemagne) et forte déception de l'économie chinoise (faiblesse de la consommation et effondrement du secteur immobilier). Enfin, l'année 2023 restera marqué par la crise bancaire américaine du mois de mars et par les tensions géopolitiques avec la poursuite du conflit en Ukraine et le conflit au Moyen Orient.

Au-delà de tous ces éléments, l'élément essentiel pour les marchés financiers restera la position des banquiers centraux face à l'évolution de l'inflation et de la croissance qui a évolué entre des perspectives de récession en début d'année pour terminer sur un scénario d'atterrissage en douceur (soft landing) en fin d'année.

#### **Les marchés obligataires**

Taux à 10 ans (%)	Décembre 2023	Décembre 2022	Année 2023
Etats-Unis	3,88	3,87	0,01
Allemagne	2,02	2,57	-0,55
France	2,56	3,12	-0,56
Italie	3,7	4,72	-1,02
Espagne	2,98	3,66	-0,68
Portugal	2,63	3,58	-0,95

Les Banques Centrales ont poursuivi le mouvement de resserrement monétaire avec une hausse de 1% aux Etats-Unis pour porter les Fed Funds à 5,25% et une hausse de 2% en zone euro à 4%, avant de se mettre sur pause au dernier trimestre.

Dans ce contexte, les taux longs ont connu une très forte volatilité. Les taux longs américains (10 ans) ont atteint 5% au mois de juillet avec de revenir au niveau de début d'année (3,87%) au mois de décembre. Le taux 10 ans allemand, après un pic à 3,80% a terminé l'année en baisse de 55bps à 2,02%. Conséquence de ces mouvements, les courbes de taux se sont fortement inversées, les taux longs anticipant déjà les futurs baisses des taux.

Les marchés périphériques de la zone euro ont connu une évolution très favorable avec notamment une très forte baisse des taux au Portugal et en Italie. Les spreads de taux contre Allemagne s'est resserré de près de 50bps sur les taux 10 ans.

Le marché du crédit a connu une succession de période de stress et d'accalmie. La crise bancaire du mois de mars a entraîné un fort élargissement des spreads de crédit avec un indice Crossover 5 ans à plus de 500bp. Après une période estivale plus calme dans la perspective du pivot des banques centrales, le marché du crédit a de nouveau été mis sous pressions à la suite du discours des banques centrales sur la perspective de conserver des « taux élevés pour longtemps ». L'accélération de la baisse de l'inflation au dernier trimestre a eu raison du scepticisme du marché entraînant une très forte baisse des taux accompagnée d'un resserrement massif des spreads de crédit.

### Les marchés actions

Actions	Déc-23	Déc-22	Année 2023
S&P 500	4 770	3 840	24,23%
Euro Stoxx	474,14	409,97	15,65%
DAX	16 752	13 924	20,31%
CAC	7 543	6 474	16,52%
Shangai Composite	2 975	3 089	-3,69%
Nikkei 225	33 464	26 095	28,24%

Portés par la baisse des taux d'intérêt et l'éloignement des risques de récession, les marchés actions mondiaux ont atteint de nouveaux sommets en 2023. Le marché mondial (MSCI World) progresse de 22,82% sur l'année avec une surperformance des marchés américain (S&P 500 +24,23%) et japonais (+28,24%) et un marché européen (Eurostoxx) en hausse de 18,55%. Le marché chinois, empêtré dans ses problèmes immobiliers a réalisé une performance négative de -3,69%.

Le chemin n'a cependant pas été linéaire avec deux périodes de stress important. Au mois de mars, la crise bancaire américaine qui s'est enclenchée après la faillite de SVB s'est propagée en Europe avec les tumultes de Crédit Suisse et le rachat par UBS qui s'en est suivi. Les marchés actions ont fortement baissé dans la crainte d'un nouvel affaiblissement du secteur bancaire avec de se reprendre à la suite d'une nouvelle intervention des autorités monétaires et budgétaires.

Au mois d'octobre le mouvement de repli des marchés s'est amplifié sous le triple impact de l'incertitude des répercussions du conflit au Proche-Orient, de la forte volatilité sur les marchés obligataires et de la publication de résultats. Le début du conflit a d'abord engendré des craintes sur un possible embrasement de la zone ce qui a immédiatement provoqué une forte remontée des cours du pétrole.

A la fin du mois d'octobre, les marchés semblaient ainsi s'orienter vers année de performance très moyenne. Le marché européen (Eurostoxx) était ainsi en hausse de seulement 5,28% le 20/10/2023. L'accélération de la baisse de l'inflation au mois de novembre a ravivé les perspectives de baisse des taux de la Fed et provoqué un électrochoc sur les marchés actions qui ont progressé de plus de 12% sur les trois derniers mois de l'année.



Au sein des différents indices, nous avons assisté à des nombreuses rotations sectorielles, le plus souvent drivées par le mouvement erratique des taux d'intérêt. Au global, quelques thématiques ont concentré l'essentiel des performances parmi lesquelles on retrouve l'Intelligence Artificielle, la Défense et la Transition énergétique. Au sein du S&P 500, les 7 magnifiques (Apple, Microsoft, Meta, Alphabet, Nvidia, Amazon et Tesla) expliquent l'essentiel de la hausse. Les secteurs des Produits de base, de l'Agroalimentaire, de l'Energie et des Telecom affichent les moins bonnes performances.

A noter également la sous performance des petites et moyennes capitalisations qui ont souffert de flux négatifs, le CAC Small TR affichant, par exemple, une performance négative de -1,34% sur l'année.

### Devises et matières premières

Matières premières	Décembre 2023	Décembre 2022	Variation 2023
Brent USD/ Baril	77,04	85,91	-10,32%
Or USD/Once	2062,98	1 824	13,10%

- Le marché des changes est resté relativement calme avec une légère appréciation de l'euro contre le dollar (+3,12%). Seul le Yen a continué a reculé contre toute devise (-7,04% contre le dollar).
- Les prix des matières premières énergétiques ont fortement baissé en 2023 en réaction aux craintes d'un ralentissement économique. Les réductions de production annoncées par l'OPEP n'auront eu que peu d'impact car largement compensées par la hausse de production des pays non OPEP comme les Etats-Unis. Le baril de pétrole (Brent) a reculé de 10,32% sur l'année.
- A l'inverse, l'or a profité de l'instabilité géopolitique et des perspectives de baisse des taux pour progresser de 13, 10% en 2023.

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 29 décembre 2023, le fonds a réalisé sur 12 mois une performance de 2,08% contre 6,40% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**UFF COBALT INVEST**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**UFF COBALT INVEST**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MYRIA ASSET MANAGEMENT  
32, avenue d'Iéna  
75116 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement UFF COBALT INVEST relatifs à l'exercice de 14 mois et 25 jours clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 07/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



UFF COBALT INVEST

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

La vérification du respect des obligations légales et réglementaires appelle l'observation suivante de notre part : les liquidités du fonds ont représenté entre 12 % et 18 % de l'actif du 28 décembre au 29 décembre 2023. Conformément à l'article L. 214-20 du COMOFI, les liquidités devraient présenter un caractère accessoire. Ce dépassement résulte du délai d'investissement des souscriptions exécutées sur les valeurs liquidatives du 21 décembre et du 28 décembre 2023. La régularisation est intervenue le 9 janvier 2024.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.05.29 17:48:57 +0200



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 027 504,68</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>7 227 625,02</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 227 625,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>799 879,66</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	799 879,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>577 905,02</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	577 905,02
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 143 921,74</b>
Liquidités	1 143 921,74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 749 331,44</b>



## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	9 735 534,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-176 615,43
Résultat de l'exercice (a,b)	178 953,91
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>9 737 872,85</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>11 458,59</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	11 458,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 749 331,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 244,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	226 857,89
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>242 102,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	0,00
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>242 102,67</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	99 877,92
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>142 224,75</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	36 729,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>178 953,91</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 25 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400BOA8 - Part UFF COBALT INVEST : Taux de frais maximum de 1,65 % TTC.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que l'exercice comptable s'étend sur une période de 12 mois courant du 1er janvier N au 31 décembre N.

L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé + 3%

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif de l'OPCVM après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats de l'OPCVM.

Si, sur l'exercice considéré, la performance de l'OPCVM est inférieure à celle de l'actif de référence, sur l'intégralité de l'existence de du fonds, ou depuis la dernière date de cristallisation, la part variable des frais de gestion sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée sans limite dans le temps avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Si en cours d'exercice, la performance de l'OPCVM, est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier N au 31 décembre N de chaque année (à l'exception du 1er exercice comptable qui sera clos au 31 décembre 2023).

La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance ;

L'intégralité de l'historique de la catégorie de parts concernée à compter de la date de création desdites parts  
La commission de performance ne sera prélevée que lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : une surperformance sur l'année en cours ET depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour frais de gestion variables ET depuis la création.

Toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée sans limite dans le temps.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Les performances relatives au fonds et à son indicateur de référence sont indiquées dans le DICI du fonds mis à jour annuellement. Le DICI du fonds est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.  
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF COBALT INVEST	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	<b>29/12/2023</b>
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 652 011,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 071 203,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 049,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-119 999,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-0,36
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	130 790,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	130 790,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	142 224,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 737 872,85</b>



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 695,35	1,01
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 128 929,67	73,21
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>7 227 625,02</b>	<b>74,22</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	7 227 625,02	74,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 921,74	11,75
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 146 203,36	32,31	294 171,46	3,02	3 069 865,28	31,53	205 342,20	2,11	512 042,72	5,26
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 143 921,74	11,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	577 905,02
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>577 905,02</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	11 458,59
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>11 458,59</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>566 446,43</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 616,4988	10 652 011,26
Parts rachetées durant l'exercice	-1 066,2271	-1 071 203,64
Solde net des souscriptions/rachats	9 550,2717	9 580 807,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 550,2717	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	99 877,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	178 953,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>178 953,91</b>

	29/12/2023
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	178 953,91
<b>Total</b>	<b>178 953,91</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-176 615,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-176 615,43</b>

	29/12/2023
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-176 615,43
<b>Total</b>	<b>-176 615,43</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net en EUR	9 737 872,85
Nombre de titres	9 550,2717
Valeur liquidative unitaire	1 019,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,49
Capitalisation unitaire sur résultat	18,73

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	100 000	104 014,52	1,07
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>104 014,52</b>	<b>1,07</b>
<b>BELGIQUE</b>				
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	100 000	110 148,90	1,13
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>110 148,90</b>	<b>1,13</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ESPAGNE 4.8%08-24	EUR	1 300 000	1 357 928,36	13,94
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	100 000	98 479,86	1,01
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 456 408,22</b>	<b>14,95</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	100 000	100 896,53	1,03
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	100 000	97 907,65	1,01
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	100 000	96 254,82	0,99
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>295 059,00</b>	<b>3,03</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	100 000	96 576,42	0,99
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	100 000	97 266,09	1,00
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	100 000	97 181,97	1,00
BNP PARIBAS 2.75% 27/01/26	EUR	100 000	101 786,51	1,04
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	100 000	94 634,04	0,97
CA 3.0% 02-02-25	EUR	100 000	99 354,67	1,03
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	100 000	95 357,89	0,98
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	100 000	93 754,18	0,96
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	100 000	106 601,94	1,10
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-24	EUR	500 000	497 425,00	5,10
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-24	EUR	1 100 000	1 091 090,00	11,21
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	104 274,88	1,07
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	100 000	98 188,83	1,00
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	100 000	103 146,16	1,06
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	100 000	98 800,66	1,02
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	100 000	103 530,85	1,07
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	100 000	101 595,33	1,05
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	100 000	99 448,08	1,02
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	100 000	104 465,59	1,08
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	100 000	93 828,36	0,96
SG 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	100 000	97 324,59	1,00
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	100 000	100 055,68	1,02
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	100 000	102 332,22	1,05
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	900	98 695,35	1,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 776 715,29</b>	<b>38,79</b>
<b>ITALIE</b>				
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	100 000	96 279,34	0,99
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 15-01-24	EUR	200 000	199 760,00	2,05
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>296 039,34</b>	<b>3,04</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JERSEY</b>				
GLENLN 3 3/4 04/01/26	EUR	100 000	103 411,89	1,06
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>103 411,89</b>	<b>1,06</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	100 000	104 507,05	1,07
EUROFINS SCIENTIFIC 3.75% 17-07-26	EUR	100 000	102 945,57	1,06
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.625% 15-10-25	EUR	100 000	99 307,91	1,02
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	100 000	101 242,01	1,04
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>408 002,54</b>	<b>4,19</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	100 000	95 193,30	0,98
ENBW INTL FINANCE 0.625% 17-04-25	EUR	100 000	96 912,16	1,00
OCI NV 3.625% 15-10-25	EUR	100 000	89 991,13	0,92
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>282 096,59</b>	<b>2,90</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AVIVA PLC 3.875% 03-07-44	EUR	100 000	101 035,15	1,04
EASYJET 0.875% 11-06-25 EMTN	EUR	100 000	96 625,53	0,99
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	100 000	99 746,11	1,02
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	100 000	98 321,94	1,01
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>395 728,73</b>	<b>4,06</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>7 227 625,02</b>	<b>74,22</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>7 227 625,02</b>	<b>74,22</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
UNION + SI.3 DEC	EUR	4,1	799 879,66	8,22
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>799 879,66</b>	<b>8,22</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>799 879,66</b>	<b>8,22</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>799 879,66</b>	<b>8,22</b>
<b>Créances</b>			<b>577 905,02</b>	<b>5,93</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 458,59</b>	<b>-0,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 143 921,74</b>	<b>11,75</b>
<b>Actif net</b>			<b>9 737 872,85</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts UFF COBALT INVEST</b>	<b>EUR</b>	<b>9 550,2717</b>	<b>1 019,64</b>
--------------------------------	------------	-------------------	-----------------